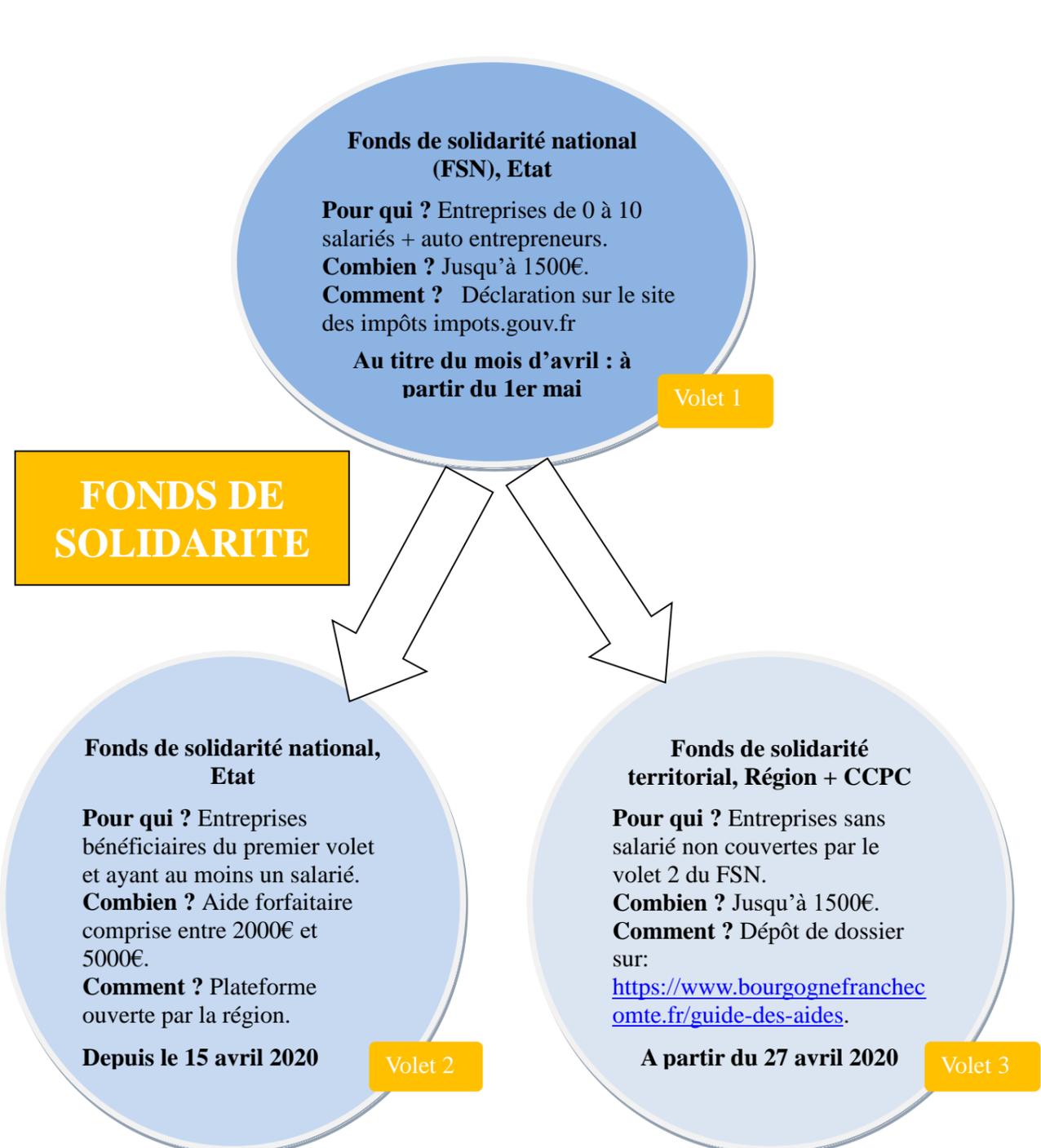


AIDES AUX ENTREPRISES, COVID-19, LISTE NON-EXHAUSTIVE



SERVICES DE MEDIATION

- Pour le rééchelonnement des crédits bancaires : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>
- En cas de conflit : <https://www.mieist.bercy.gouv.fr/>

AUTRES AIDES

Report des loyers et factures (eau, gaz, électricité)
Pour qui ? Entreprises éligibles au fonds de solidarité financé par l'Etat et les Régions.
Comment ? Report à l'amiable des loyers et des factures.
Jusqu'à quand ? L'échelonnement sera sur une durée minimale de six mois.

Prêt de trésorerie garanti par l'Etat
Pour qui ? Entreprises, à l'exception des sociétés civiles immobilières, des établissements de crédit et des sociétés de financement.
Combien ? Jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires 2019, ou 2 années de masse salariale pour les entreprises innovantes ou créées depuis le 1er janvier 2019.
Comment ? Se rapprocher de vos partenaires bancaires.
<https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/dp-covid-pret-garanti.pdf>

Plan de soutien aux entreprises exportatrices, Etat
Pour qui ? PME et ETI Françaises.
Combien ? Relèvement des quotités garanties, prolongation d'un an des assurances prospection.
Comment ? Contacter BPI France Export.
https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/DP_Plan_de_soutien_aux_entreprises_francaises_exportatrices.pdf

Aide exceptionnelle, Urssaf
Pour qui ? Tous les commerçants et artisans relevant du régime complémentaire des indépendants immatriculés avant le 1er janvier 2019 et en activité au 15 mars 2020.
Combien ? Jusqu'à 1250€.
Comment ? Elle sera versée fin avril de façon automatique par les Urssaf et ne nécessitera aucune démarche des travailleurs indépendants concernés.

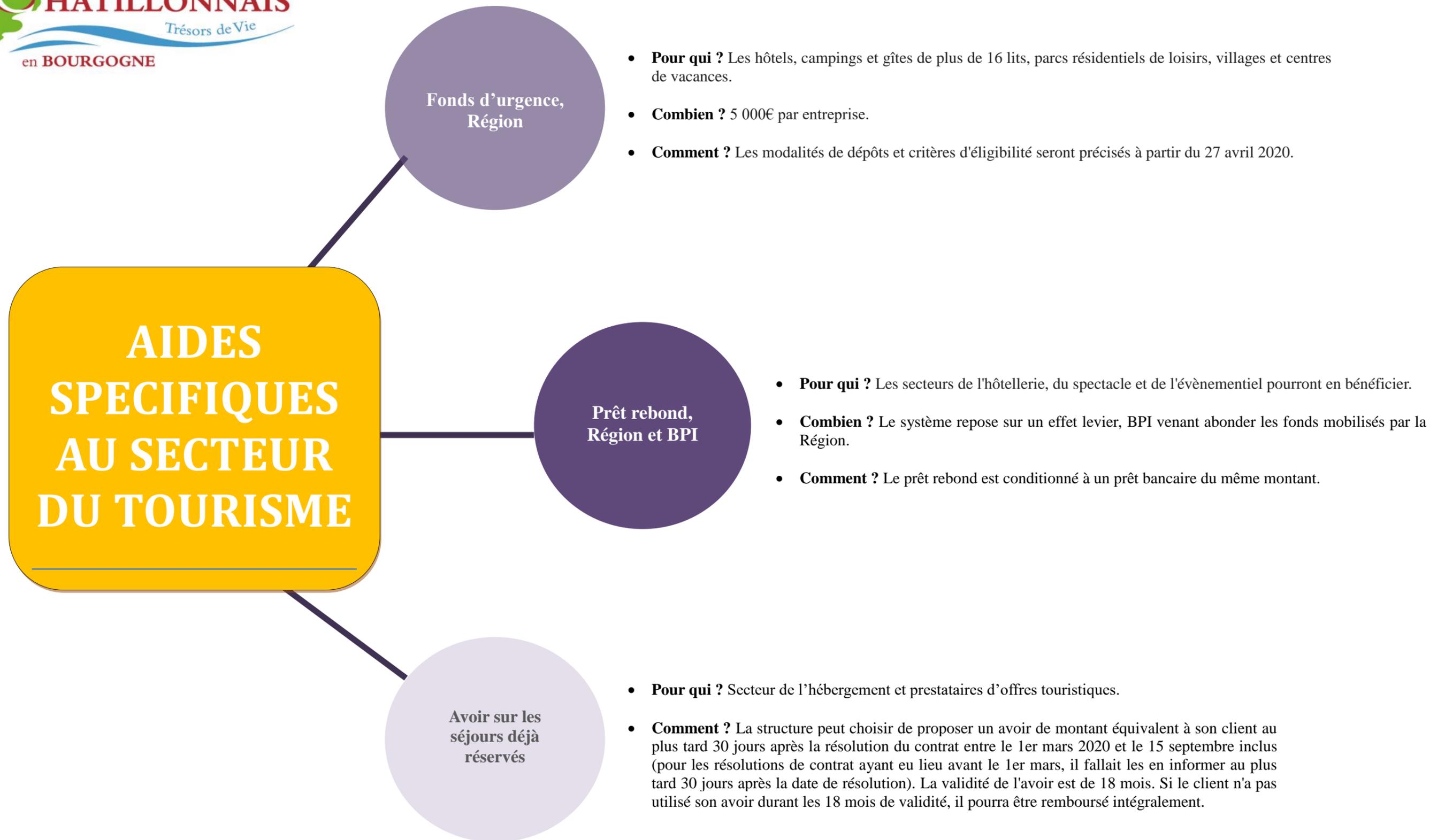
Documentation utile :

Aides économiques COVID -19 : <https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Coronavirus-MINEFI-10032020.pdf>

Fonds de solidarité : https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/DP-Fonds_de_solidarite.pdf.

Informations pour les salariés : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/>

Informations pour les indépendants et les micro-entrepreneurs : <https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/covid-independants.pdf>



Documentation utile :

Fonds d'urgence : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/la-region-aux-cotes-des-acteurs-economiques>

Prêt rebond : <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-regionaux/Pret-Rebond>

Ordonnance n° 2020-315 du 25 mars 2020 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041755833>

FAQ Ordonnance n° 2020-315 du 25 mars 2020 : <https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/secteur-du-tourisme-8828>